

REUNION PUBLIQUE

le 25 septembre 2018 à 17H30
à l'Espace Davot de Bar-sur-Aube

en présence du BRGM

ENQUETE PUBLIQUE

du 01/10/2018 à 09h00
au 02/11/2018 à 17h30

- dossier consultable en mairies de Bar-sur-Aube et Fontaine aux horaires habituels d'ouverture au public, avec registres disponibles pour recueillir les observations du public,
ou à adresser à pref-enquetepublique-ddtpprn@aube.gouv.fr

- permanences du Commissaire-enquêteur en mairies :

Bar-sur-Aube

les 1^{er} et 13 octobre (09h00 à 12h00)

le 02 novembre (15h30 à 17h30)

Fontaine

le 19 octobre (14h30 à 16h30)

Pour plus d'informations

www.aube.gouv.fr

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

« mouvement de terrain et chute de blocs »

de la colline Sainte-Germaine à Bar-sur-Aube et Fontaine

Pour tout savoir...

Qu'est-ce qu'un Plan de Prévention des Risques ?

C'est une servitude d'utilité publique qui régit l'usage du sol dans les zones à risques et qui a pour objectifs de :

- **protéger** les biens et les personnes,
- **préserver** les espaces naturels,
- donner d'éventuelles **prescriptions** d'aménagement pour les projets.



Quel territoire est concerné ?

Une partie des territoires de **Bar-sur-Aube** et **Fontaine**.

Pourquoi un tel outil ?

Un glissement de terrain et le détachement de blocs rocheux en mars 2014 sur la colline a conduit à une étude du BRGM révélant une **fragilité importante** des terrains et la nécessité de prendre des mesures pour **préserver la sécurité**.



LES ÉTAPES D'ELABORATION DU PPR

Connaître l'évènement

C'est la carte des aléas

L'aléa constitue le phénomène susceptible d'affecter une zone donnée.

L'étude réalisée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) a caractérisé les aléas pour chaque phénomène, à savoir les "mouvement de terrain" et les "chutes de blocs", avec des degrés de risques allant de faible à fort.



extrait de la carte d'aléa « mouvement de terrain »



Connaître les enjeux impactés par l'évènement

C'est la carte des enjeux

Le recensement des enjeux consiste à dresser un inventaire des biens, activités et projets situés dans la zone à risque.

Il s'agit d'avoir une connaissance précise et complète des enjeux susceptibles d'être impactés par l'aléa.



extrait de la carte des enjeux



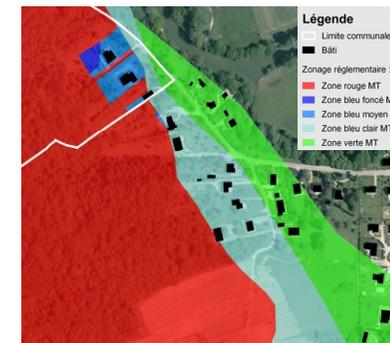
Réduire l'exposition au risque

C'est la carte de zonage réglementaire et le règlement

Il s'agit de réglementer l'usage du sol en fonction du risque encouru.

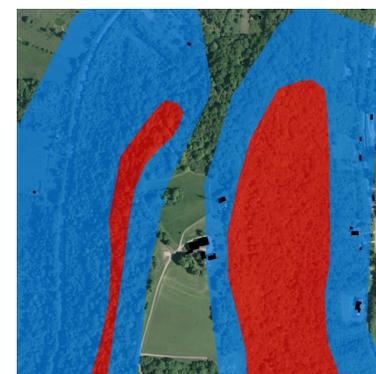
Le zonage réglementaire est obtenu en croisant les cartes d'aléas et les cartes d'enjeux.

		CARTES DES ALEAS MOUVEMENT DE TERRAIN (MT)			
		Nul à faible	Faible	Moyen	Fort
CARTE ENJEUX	Zone occupée ou avec projet identifié *	Constructible sous conditions Vert MT	Constructible sous conditions Bleu clair MT	Constructible sous conditions Bleu moyen MT	Constructibilité très limitée Situation à figer Bleu Foncé MT
	Zone non occupée et sans projet *	Constructible sous conditions Vert MT	Constructible sous conditions Bleu clair MT	Inconstructible Rouge MT	Inconstructible Rouge MT



extrait de la carte de zonage réglementaire « mouvement de terrain »

Pour chaque zone, le règlement du PPR détaille toutes les dispositions et prescriptions à respecter pour chaque projet d'aménagement, en fonction des recommandations formulées par le BRGM.



extrait de la carte de zonage réglementaire « chute de blocs »

		CARTES DES ALEAS CHUTE DE BLOCS (CB)		
		Faible	Moyen	Fort
CARTE ENJEUX	Zone occupée ou avec projet identifié *	Constructible sous conditions Bleu CB	non concerné	non concerné
	Zone non occupée et sans projet *	Constructible sous conditions Bleu CB	Inconstructible Rouge CB	Inconstructible Rouge CB

Élaborer le PPR ensemble

La concertation avec les deux communes a été **permanente** tout au long de la procédure d'élaboration du PPR (cartes d'aléas, d'enjeux, de zonage réglementaire, et règlement) afin de partager les éléments de l'étude et les objectifs du PPR.

La population doit dorénavant être consultée dans le cadre d'une réunion publique et d'une enquête publique.